

BANQUE DE FRANCE

LE GOUVERNEUR
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION BANCAIRE

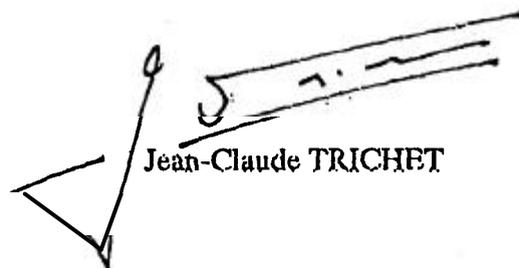
Paris, le 12 novembre 2001

Monsieur le Président,

Par deux lettres en date du 26 septembre et du 15 octobre 2001, je vous ai fait part, dans le contexte des événements tragiques de ces dernières semaines, de la nécessité d'attirer l'attention de vos adhérents sur la vigilance toute particulière qu'ils doivent exercer dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, pour éviter d'être utilisés par des personnes ou entités qui apporteraient leur concours à des actes de terrorisme ou à leur financement. A cet effet, j'ai souligné la nécessité pour vos adhérents de faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des personnes physiques ou morales figurant sur la liste publiée par les Décrets n° 2001-875 et 2001-934 réglementant les relations financières avec certaines personnes ou entités.

Le Décret n° 2001-1032 ci-joint, paru au Journal Officiel du 10 novembre 2001, a complété la liste prévue par les Décrets précités. Il convient dès lors que vos adhérents en fassent de la même façon une application entière et immédiate. Je tiens une nouvelle fois à souligner l'extrême importance que la Commission bancaire attache à ce que dans tous les cas, les établissements fassent preuve de la plus grande diligence dans l'examen de leur clientèle et dans l'application scrupuleuse de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Claude TRICHET

Monsieur Jean LAURENT
Président
Association française des établissements de
crédit et des entreprises d'investissement
36 rue Taitbout
75009 PARIS

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2001-1032 du 9 novembre 2001 complétant le décret n° 2001-875 du 25 septembre 2001 réglementant les relations financières avec certaines personnes ou entités

NOR : ECOT0137010D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Vu le traité instituant la Communauté européenne, notamment son article 60 ;

Vu le règlement (CE) n° 467/2001 du Conseil du 6 mars 2001 interdisant l'exportation de certaines marchandises et de certains services vers l'Afghanistan, renforçant l'interdiction des vols et étendant le gel des fonds et autres ressources financières décidés à l'encontre des taliban d'Afghanistan et abrogeant le règlement (CE) n° 337/2000 ;

Vu le règlement (CE) n° 1354/2001 de la Commission du 4 juillet 2001 modifiant le règlement (CE) n° 467/2001 du Conseil en ce qui concerne les personnes et entités visées par le gel des fonds et les organisations et organismes non soumis à l'interdiction des vols décidés à l'encontre des taliban d'Afghanistan ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 151-1 et L. 151-2 ;

Vu le décret du 5 novembre 1870 relatif à la promulgation des lois et décrets, notamment son article 2, deuxième alinéa ;
Vu le décret n° 89-938 du 29 décembre 1989 modifié réglementant les relations financières avec l'étranger ;

Vu le décret n° 2001-875 du 25 septembre 2001 réglementant les relations financières avec certaines personnes ou entités, modifié par le décret n° 2001-934 du 12 octobre 2001.

Décète :

Art. 1^{er}. – Le 1 de l'annexe au décret du 25 septembre 2001 susvisé est complété par les personnes physiques ou morales mentionnées dans l'annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui, vu l'urgence, entrera immédiatement en vigueur.

Fait à Paris, le 9 novembre 2001.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
LAURENT FABIUS

ANNEXE

Entités (46) :

Aaran Money Wire Service Inc., Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique ;

Al Baraka Exchange L.L.C., Deira, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Al-Barakaat, Mogadiscio, Somalie ; Doubaï, Emirats arabes unis ;

Al-Barakaat Bank, Mogadiscio, Somalie ;

Al-Barakaat Bank of Somalia (BBS) (alias Barakat Bank of Somalia), Mogadiscio, Somalie ; Bossaso, Somalie ;

Al-Barakaat Group of Companies Somalia Limited (alias Al-Barakat Financial Company), Doubaï, Emirats arabes unis ; Mogadiscio, Somalie ;

Al-Barakaat Wiring Service, Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique ;

Al-Barakat Finance Group, Doubaï, Emirats arabes unis ; Mogadiscio, Somalie ;

Al-Barakat Financial Holding Company, Doubaï, Emirats arabes unis ; Mogadiscio, Somalie ;

Al-Barakat Global Telecommunications (alias Barakaat Globaltelcompany), Doubaï, Emirats arabes unis ; Mogadiscio, Somalie ; Hargeysa, Somalie ;

Al-Barakat International (alias Baraco Co.), Doubaï, Emirats arabes unis ;

Al-Barakat Investments, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Al Taqwa Trade, Property and Industry Company Limited (alias Al Taqwa Trade, Property and Industry) (alias Al Taqwa Trade, Property and Industry Establishment) (alias Himmat Establishment), Vaduz, Liechtenstein ;

Asat Trust Reg., Vaduz, Liechtenstein ;

Bank al Taqwa Limited (alias Al Taqwa Bank) (alias Bank al Taqwa), Nassau, Bahamas ;

Baraka Trading Company, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakaat Boston, Dorchester, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique ;

Barakaat Construction Company, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakaat Enterprise, Columbus, Ohio, Etats-Unis d'Amérique ;

Barakaat Group of Companies, Doubaï, Emirats arabes unis ; Mogadiscio, Somalie ;

Barakaat International, Suède ;

Barakaat International Companies (BICO), Mogadiscio, Somalie ; Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakaat International Foundation, Suède ;

Barakaat International, Inc., Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique ;

Barakaat North America, Inc., Dorchester, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique ; Ottawa, Canada ;

Barakaat Red Sea Telecommunications, Bossaso, Somalie ; Nakhil, Somalie ; Huruuse, Somalie ; Raxmo, Somalie ; Ticiis, Somalie ; Kowthar, Somalie ; Noobir, Somalie ; Bubaarag, Somalie ; Gufure, Somalie ; Xuuxuule, Somalie ; Ala Aamin, Somalie ; Guureeye, Somalie ; Najax, Somalie ; Carafaat, Somalie ;

Barakaat Telecommunications Company Limited (alias BTELCO), Mogadiscio, Somalie ; Pays-Bas ;

Barakaat Telecommunications Co. Somalia, Ltd, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakat Banks and Remittances, Mogadiscio, Somalie ; Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakat Computer Consulting (BCC), Mogadiscio, Somalie ; Barakat Consulting Group (BCG), Mogadiscio, Somalie ;

Barakat Global Telephone Company, Mogadiscio, Somalie ; Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakat Post Express (BPE), Mogadiscio, Somalie ;

Barakat Refreshment Company, Mogadiscio, Somalie ; Doubaï, Emirats arabes unis ;

Barakat Wire Transfer Company, Seattle, Washington, Etats-Unis d'Amérique ;

Barako Trading Company LLC, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Global Service International, Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique ;

Heyatul Ulya, Mogadiscio, Somalie ;

Nada Management Organization SA (alias Al Taqwa Management Organization SA), Lugano, Suisse ;

Parka Trading Company, Deira, Doubaï, Emirats arabes unis ;

Red Sea Barakat Company Limited, Mogadiscio, Somalie ; Doubaï, Emirats arabes unis ;

Somali International Relief Organization, Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique ;

Somali Internet Company, Mogadiscio, Somalie ;

Somali Network AB, Suède ;

Youssef M. Nada, Suisse ;

Youssef M. Nada and Co. Gesellschaft MBH, Vienne, Autriche.

Individus (16) :

Abdulkadir, Hussain Mahamud ;

Aden, Abdirisak ;

Ali, Abbas Abdi ;

Ali, Abdi Abdulaziz ;

Ali, Yusaf Ahmed ;

Aweys, Dahir Ubeidullahi ;

Aweys, Hassan Dahir (alias Ali, Sheikh Hassan Dahir Aweys) (alias Awes, Shaykh Hassan Dahir) ;

Himmat, Ali Ghaleb ;

Huber, Albert Friedrich Armand (alias Huber, Ahmed) ;

Hussain, Liba ;

Jama, Garad (alias Nor, Garad K.) (alias Wasrsame, Fartune Ahmed) ;

Jim'Alc, Ahmed Nur Ali (alias Jimale, Ahmad Ali) (alias Jim'Alc, Ahmad Nur Ali) (alias Jumale, Ahmed Nur) (alias Jumali, Ahmed Ali) ;

Kahie, Abdullahi Hussein ;

Mansour, Mohamed (alias Al-Mansour, Dr. Mohamed) ;

Mansour-Fattouh, Zeinab ;

Nada, Youssef (alias Nada, Youssef M.) (alias Nada, Youssef Mustafa).